



Le TriviCourtois

n°12 Le journal municipal de la commune de Saint-Trivier-de-Courtes - Juillet 2018



Le mot des élus

Vos élus sont présents et actifs sur tous les fronts : Le sport avec la réalisation d'un équipement d'accueil pour les équipes de football, mais aussi le Tour de l'Ain qui a fait étape chez nous. Les arts, avec le festival de musique et le triptyque rénové autrefois installé dans l'église et aujourd'hui mis en sauvegarde au musée de Brou à Bourg-en-Bresse, sans oublier les finances avec le vote du budget qui va régler la vie communale pour cette année 2018, encore une fois, sans augmentation des impôts locaux... Nous restons à votre écoute et nous travaillons à votre service afin qu'il fasse bon vivre tous ensemble dans notre belle commune de Saint-Trivier-de-Courtes !

Le mot du Maire

J'aime ma commune, je l'aime passionnément comme vous, bien sûr !

Je l'aime, vous l'aimez parce qu'elle est belle.

Belle, parce qu'elle nous entoure de toute son histoire, de tout son riche environnement, de sa précieuse situation et de tout son dynamisme économique, associatif, culturel...

Belle, parce qu'elle est pleine d'espoir pour son futur, grâce à un immense potentiel de vie et de développement, un potentiel qui doit nous rassurer, nous encourager, les uns et les autres, chacun à notre place, nous responsabiliser dans nos actes, dans nos dires, dans nos comportements.

Oui, je sais que nous sommes très nombreux à agir, dans notre quotidien pour maintenir notre commune à son rang de Centre Bourg, un centre qui irrigue de son dynamisme, de sa tradition tout un territoire, celui de la Haute Bresse de l'Ain situé au Nord de la Grande Intercommunalité du Bassin de Bourg-en-Bresse, la CA3B.

Pour toutes ces raisons, je l'aime passionnément, vous aussi je le sais. Nous le devons à nos prédécesseurs, qui ont travaillé pour nous offrir ce cadre de vie. Notre responsabilité, nos objectifs doivent être de le préserver, de le protéger mais surtout de lui permettre de s'adapter aux évolutions pour que demain soit encore meilleur.

>>>

>>> suite du mot du Maire

Pour cela nous devons être conscients que « le verre de la satisfaction » n'est qu'à moitié plein et qu'il nous faut y rajouter les gouttes de notre bon sens, de notre amour de la vie, sans oublier la sueur de notre travail. Des recettes il y en a autant que de recettes de cuisine ! À nous responsables de tous ordres, élus, habitants, jeunes, moins jeunes, expérimentés de la vie ou pas, nous devons nous appliquer pour que la dégustation soit encore meilleure. C'est la particularité de tous les grands Chefs ! Et nous sommes, chacun à notre place, des grands Chefs prêts à faire déguster le fruit de notre travail.

Avec quelques petits bémols de réalisme, comme l'obligation de mieux s'organiser pour être mieux connus, et puis, par exemple aussi, ne pas laisser à quelques esprits chagrins « scier la branche sur laquelle nous sommes perchés » mais leur permettre de s'exprimer et d'agir positivement dans l'intérêt général si précieux.

En conclusion, de multiples recettes pour un Saint-Trivier-de-Courtes encore meilleur restent à écrire. À nous d'avoir de l'inspiration et une bonne plume. Je sais que nous saurons faire et j'en ai déjà l'eau à la bouche !

Sur ce, chers amis Trivicourtoises et Trivicourtois,

BON ÉTÉ 2018



Travaux



Travaux de voirie

Les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération sur la RD 80 (route de Servignat), ont été reculés de 70 m pour permettre le prolongement du chemin piétonnier et pouvoir matérialiser le passage piétons en dehors du carrefour au lieu-dit La Surange.

Le fossé de la RD 58 B (route de Vescours), du numéro 200 au rond-point de La Serrette, a été busé. Cet élargissement de la route facilitera la circulation et permettra aux véhicules de ne plus empiéter sur le chemin piétonnier. Les matériaux ont été financés par la commune pour un montant de 4 675,37 €.

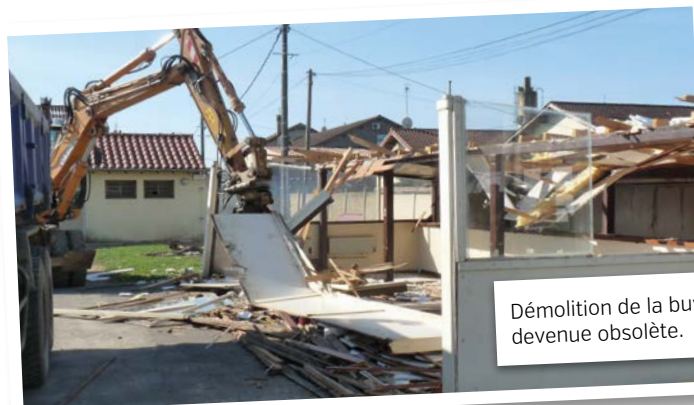


Les travaux ont été réalisés par le service des routes du Département.

Équipement d'accueil au stade municipal de football

Les travaux de construction de l'équipement d'accueil ont commencé il y a quelques semaines. C'est avec nostalgie que les habitués des matchs de football de l'USHB ont vu la pelleteuse démolir la buvette. La fin de ce chantier est prévue pour la fin de l'année 2018. Le montant de ces travaux est de 332 855,08 € HT, subventionné comme suit :

- ▶ Conseil général de l'Ain : 43 800,00 €
- ▶ Fédération Française de Football : 10 000,00 €
- ▶ Réserve parlementaire R. MAZUIR : 10 000,00 €



Démolition de la buvette devenue obsolète.

Un Nouveau Monde s'ouvre à vous !

L'ain
Fibre optique
400 Mbps

Accédez au Très Haut Débit à Saint-Trivier-de-Courtes

PROFESSIONNELS
1 Gbps
Fibre Optique
Internet Très Haut Débit
Téléchargements ultra-rapides
Fichiers, plans, photos, images, vidéos

PARTICULIERS
400 Mbps
TV HD/3D/4K
Capteur / Multi-écrans
Téléphonie Fixe Illimitée
TV sur le Net
Jeux en ligne

Testez votre éligibilité
www.reso-lain.fr

SICA
L'AIN
AUXERRE - RHÔNE-ALPES

Triptyque de l'Adoration des bergers



De gauche à droite : St-Nicolas, l'Adoration des bergers, Ste-Catherine.

Qui se souvient encore du triptyque de « l'Adoration des bergers » présent dans l'église jusqu'en 1970 et de ces trois panneaux, au centre l'adoration des bergers, sur le volet de gauche Saint-Nicolas et sur celui de droite Sainte-Catherine. Quand les volets sont fermés sur le panneau central... qui se rappelle ?

L'origine du triptyque n'est pas réellement déterminée. La tradition semble rapporter qu'il proviendrait du château de Senosans (nom d'origine) et qu'il aurait été donné à l'église primitive de Saint-Trivier-de-Courtes par la petite fille du régisseur. Il est probable qu'il soit issu de la chapelle du château de Saint-Trivier-de-Courtes, dédiée à Sainte-Catherine. Daté de 1526, ce chef d'œuvre peint sur bois, porte l'inscription N.Galloys [peintre ou donateur ?]. Il a de nombreux points communs avec d'autres tableaux peints en Bourgogne entre 1520 et 1530.

Après une première restauration, le triptyque se laisse découvrir dans différentes expositions [Dijon 1990, Belley 1999, 2010]. Conservé aux archives départementales depuis 2001, il a subi des altérations qui ont imposé une deuxième restauration.

Le coût de la réfection de l'œuvre s'est élevé à 8 940 €. Après remboursement de l'assurance (6 940 €) et la subvention du département (600 €), le coût réel de la rénovation pour la commune s'est élevé à 1 400 €.

Le triptyque de « l'Adoration des bergers » a retrouvé sa beauté sobre et détaillée, typique des maîtres de la Renaissance. Vous pouvez venir le découvrir au musée de Brou à Bourg-en-Bresse.

Qui se rappelle ? Quand les volets sont fermés, au revers, on découvre... une grisaille de la Vierge de l'Annonciation.

Actualités

CARINE COUTURE



Depuis le 8 mars, Mme Carine NAUDIN a ouvert sa boutique-atelier de couture au 128 Grande Rue. Elle travaillait auparavant à domicile, à La Chapelle Thèle [71], où elle vit avec son mari et ses deux enfants. Elle se tient à votre disposition pour tous vos travaux de couture sur tous textiles. Elle fait sur demande, des vêtements, des retouches, des accessoires. Elle est aussi couturière d'ameublement et customise vos anciens vêtements. L'atelier est fermé le lundi, le mercredi et le dimanche après-midi. Vous pouvez joindre Mme NAUDIN au 06 46 00 79 64

NOUVEAU CHEF DU CENTRE DE SECOURS

Le lieutenant Laurent BARLET, 42 ans, est le nouveau chef du Centre de Secours de Saint-Trivier-de-Courtes. Le capitaine Jean-Noël SOCHET qui dirigeait le centre local, a fait valoir ses droits à la



De gauche à droite : le maire M. BRUNET, le lieutenant L. BARLET, Le lieutenant-colonel N. MARILLET, le capitaine JN. SOCHET, G. BILLOUDET Président du S.D.I.S de l'Ain.

retraite et cesse ses fonctions de pompier volontaire, après 35 ans de service. La passation de commandement a eu lieu mardi 26 juin. Le Centre de Secours de Saint-Trivier-de-Courtes est composé de 16 pompiers volontaires.

MINI ENTREPRISE DU COLLÈGE



KWIZY est le nom de la mini entreprise créée par 10 élèves de 3^e du collège Louis VUITTON de Saint-Trivier-de-Courtes. Il s'agissait pour les élèves de travailler en groupe dans un but commun, faire vivre l'entreprise : concevoir, produire, commercialiser un produit. Emmanuelle PIQUE et Laurent ASSELBERGHS, enseignants au collège, ont encadré 2 h par semaine les activités, avec l'aide précieuse d'un parrain Yves BERNARD et d'une marraine Marie-Claire DOUAY dont les expériences professionnelles et les compétences ont grandement aidé les collégiens à la bonne marche du projet. Le choix du produit s'est porté sur un anti-stress, décliné en plusieurs versions. Pour vendre leur production, les élèves ont été présents plusieurs dimanches sur le marché de Saint-Trivier-de-Courtes.

NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL



Habitant notre commune depuis bientôt 8 ans, Gérard Sellier, qui figurait sur la liste de Michel Brunet aux élections municipales de 2014, a été installé lors du dernier Conseil municipal. Ancien percepteur, il a eu l'occasion au cours des 43 ans de carrière, d'être le trésorier payeur du département de la Côte-d'Or et le comptable de grandes collectivités. C'est en tant que receveur municipal de petites communes rurales qu'il se sent le plus utile et le plus proche, appréciant au quotidien le travail au service des élus, en bonne entente avec les agents communaux. Il apportera son expérience en se mettant au service de l'équipe municipale.

APPLICATION PANNEAUPOCKET

PanneauPocket est un moyen de communication supplémentaire de votre municipalité. Vous aurez accès aux messages de la mairie mis en ligne sur cette plateforme : manifestations, commémorations, alertes orages, accidents, etc. À chaque nouveau message, une alerte vous avertira, et le message s'affichera sur votre écran. Téléchargez gratuitement l'application de votre smartphone sur www.panneaupocket.com ou en scannant le qr code.



Le budget 2018

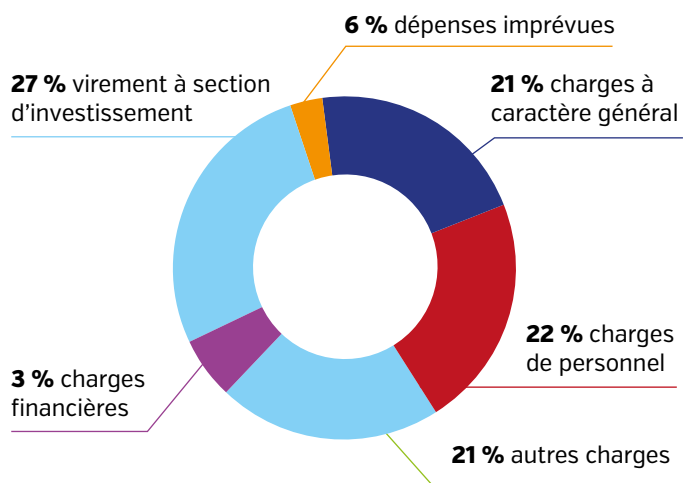


Le Conseil Municipal dans sa séance du 23 mars 2018 a voté le Budget primitif 2018 ainsi que les comptes de l'année 2017, en approuvant le Compte administratif. S'agissant du Budget primitif 2018, les données financières sont retracées ci-dessous de façon synthétique, reprenant l'ensemble des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2018. Le montant des programmes de travaux d'investissement s'élève à plus de 740 000 euros. Les taux des taxes locales (pour ce qui concerne les impôts communaux) n'ont pas été augmen-

tés et ceci pour la dixième année consécutive. Cet état de chose fait que les impôts payés par les habitants de Saint-Trivier sont en moyenne 10 % moins chers que ceux des communes de même importance démographique. Le montant des dotations de fonctionnement de l'État a été réduit de façon drastique comme cette année : moins 48 000 € et depuis 2014, nous enregistrons une perte de recettes de 159 000 €. La question : si ces réductions continuent, comment pourra-t-on maintenir le service que nous défendons et devons à nos concitoyens ?

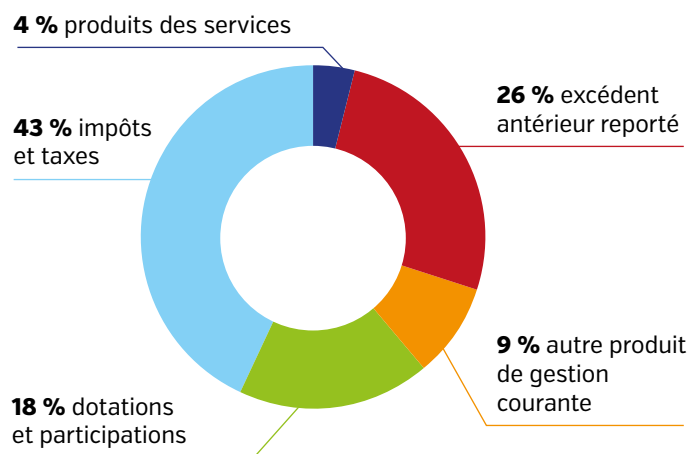
Dépenses de fonctionnement

1 101 440 €



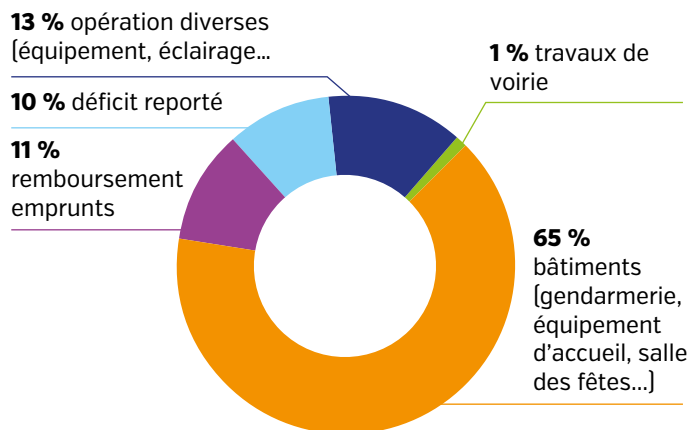
Recettes de fonctionnement

1 101 440 €



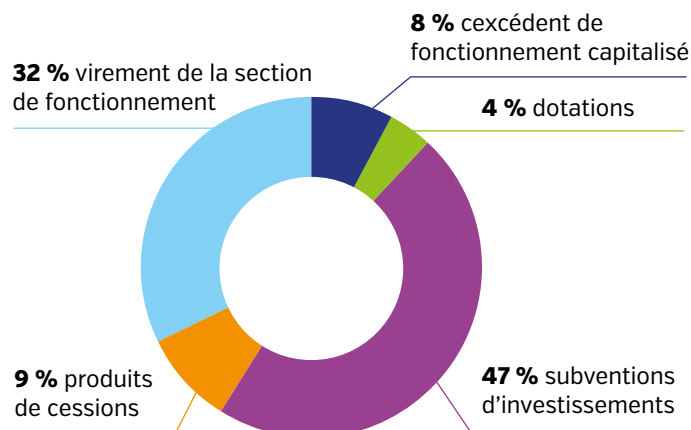
Dépenses d'investissement

939 001 €



Recettes de fonctionnement

939 001 €



Le Tour de l'Ain à Saint-Trivier-de-Courtes



C'est le samedi 19 mai, dans notre commune, que les organisateurs du Tour de l'Ain 2018, ont choisi de donner le départ de la 2^e étape de cette trentième édition qui conduisait les 96 coureurs jusqu'à Arbent (151 km).

Mais avant que les officiels donnent le signal du départ, un énorme travail avait été accompli pour accueillir les coureurs, les partenaires du Tour de l'Ain mais

également les nombreux spectateurs, dans une ambiance festive et dans de bonnes conditions de sécurité.

À cet effet, plusieurs réunions préparatoires ont été nécessaires tant avec les organisateurs du Tour de l'Ain, les Services de la Préfecture que ceux de la Gendarmerie et des Sapeurs-Pompiers, pour permettre à Christian Perrin, adjoint au maire et référent du Tour de l'Ain, de mettre en place toutes les mesures de sécurité exigées pour ce genre de manifestation.

Avec l'aide des Agents municipaux, fortement mobilisés et de quelques bénévoles et membres d'associations, ce sont 350 barrières qui ont été installées, des blocs d'enrochement mis en place, ainsi que toute l'organisation de la circulation.

C'est au prix de tous ces efforts que la fête fut belle et la commune de Saint-Trivier-de-Courtes peut être fière d'avoir su accueillir cet événement du cyclisme national et international.

Musique en fête

L'harmonie La Haute-Bresse a fêté ses 140 ans le vendredi 29 juin au gymnase avec une soirée cabaret suivie d'un feu d'artifice et d'un bal. Samedi 30 juin, après une année de préparation, le festival de musique a eu lieu. Les harmonies d'Attignat, Ceyzériat, Coligny, Foissiat, Montrevel-en-Bresse, Polliat, St-Jean-sur-Reyssouze, St-Nizier-le-Bouchoux/Curciat, Villereversure, Viriat suivies de l'école de musique de La Plaine de Bresse, ont défilé et joué dans les rues. L'invité d'honneur, l'Ensemble Harmonique Jujurieux-Neuville, a ouvert le défilé. Dans l'après-midi, chaque harmonie a participé au concert en présentant 2 ou 3 titres de son répertoire.



Station de lavage OKI

Madame Floriane BILLET a choisi notre commune pour implanter une station de lavage pour véhicule. Le terrain lui a été vendu par la mairie. Cette station est en construction au lieu-dit Courbasse, route de la Dîme.



L'importance de l'assurance dommages-ouvrage

La double obligation d'assurance (dommages-ouvrage pour le maître d'ouvrage + décennale pour le constructeur) permet une indemnisation plus rapide et plus sûre du propriétaire de l'ouvrage en cas de sinistre. Elle garantit le paiement, sans franchise, par l'assureur dommages-ouvrage de la totalité des travaux de réparation des dommages de nature décennale. Charge à lui d'organiser ensuite un recours contre le constructeur responsable et son assureur décennale.

Au-delà de l'obligation légale, la garantie dommages-ouvrage est une vraie protection pour le propriétaire de l'ouvrage qui peut lui éviter de réelles pertes financières et de longues procédures en justice en cas de désordre affectant son immeuble après la construction.

L'assurance dommages-ouvrage doit être souscrite par toute personne, particulier ou professionnel, physique ou morale, faisant réaliser des travaux de construction (maison, immeuble, piscine, garage, assainissement individuel... à quelques exceptions près). Il s'agit d'une assurance de « choses » protégeant l'assuré de dommages affectant son immeuble, contrairement à l'assurance décennale qui est une assurance de « responsabilité » imposée aux constructeurs pour les dommages de même nature.

Toutes les réponses en cliquant sur www.index-habitation.fr/dommages-ouvrage

Brûlage des déchets verts

Nous vous rappelons également que le brûlage des végétaux à l'air libre est strictement interdit.

Au-delà des troubles de voisinage (nuisances d'odeurs et de fumées), comme des risques d'incendies, le brûlage des déchets verts (pelouse, feuilles mortes...) est fortement émetteur de polluants et de composés cancérigènes.

Toute personne produisant des déchets verts est concernée, que ce soit particuliers, entreprises, collectivités territoriales...

En cas de non-respect de cette réglementation, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Lutte contre les bruits de voisinage, arrêté préfectoral du 12 septembre 2008

Pour vivre dans une ambiance sonore agréable, chacun se doit de prendre quelques mesures de bon sens : jardinage (motoculteurs, tondeuses à gazon, taille-haies...), bricolage (perceuses, compresseurs, bétonnières...).

Ces travaux sont autorisés par arrêté préfectoral :

- ▶ les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- ▶ les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- ▶ les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Fêtes familiales et musique

A ces occasions, vous devez prévenir votre voisinage et limiter le volume de la sono.

Animaux

Vous devez envisager des solutions pratiques telles que le gardiennage en cas d'absence, le dressage, l'emploi d'un collier anti-aboiements pour votre chien.

Si vous ne respectez pas cette législation, vous prenez le risque d'être verbalisé.

Et n'oubliez pas, si le bien ne fait pas de bruit, le bruit, lui, ne fait pas du bien !



AVANT



Parc du soleil d'or Théâtre de Verdure

APRÈS



État civil

NAISSANCES

BERTRAND Louis, le 12/03/2018
FREYER Swan Mickaël, le 16/03/2018
MOREL Emma Lilou, le 20/03/2018
PALAZON Côme, le 26/03/2018
PALAZON Gwenaël, le 26/03/2018
PALAZON Nohan, le 26/03/2018
VEUILLET Marie-Julie Isabelle Chantal,
le 20/06/2018

DÉCÈS

PACQUELET Georgette Elise épouse
MOREL, le 08/02/2018
LAFRANCHE Maurice Albert Georges,
le 21/02/2018
GRAS André Elie, le 27/02/2018
LARGEAU Patrick Jean Marc, le 06/03/2018
GUINET Jean-Paul, le 09/04/2018
COCHET Marthe Angèle épouse CAPET,
le 20/04/2018
BOUVARD Daniel, le 18/05/2018
PIRAT Marie-Christine épouse BOUILLEUX,
le 23/06/2018
PERRIN Thérèse épouse VACLE,
le 20/03/2018

*Personnes décédées à la maison
de retraite :*

GIRODET Yvette Suzanne épouse
CAVILLON, le 10/02/2018
BERTRAND Jeannine Denise épouse
LAURENT, le 11/02/2018
CANNARD Denise épouse BURTIN,
le 21/03/2018
BONHOMME Charles Lucien, le 02/04/2018
BERGER Maurice Paul Eugène,
le 06/04/2018
JOSSERAND Marie-Thérèse épouse
VEUILLET, le 28/04/2018
VACLE Gisèle Angèle épouse PERRIN,
le 31/05/2018
GUITTARD Marie Mélanie Odette,
le 06/06/2018
BURTIN Marie Suzanne épouse RIGAUD,
le 09/06/2018
JOSSERAND Francine Zoé épouse VELON,
le 23/06/2018

Base de loisirs

Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, et est située à Montrevel-en-Bresse. Tous les habitants de la Communauté d'Agglomération peuvent désormais bénéficier d'un accès gratuit à la plage de La Plaine Tonique sous réserve de posséder une carte.

La 
PLAINE TONIQUE
Eau & terre d'émotions

 **GRAND BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE**
Communauté d'agglomération

A compter du 30 avril 2018 pour ceux qui n'ont pas la carte

Individuelle et nominative, elle est établie à la cité administrative de Montrevel-en-Bresse, place de la Résistance du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 h, sauf le jeudi après-midi. Fournir un justificatif de domicile et une photo d'identité et s'acquitter des frais de gestion annuels de 5 €.

Pour ceux qui ont déjà la carte

Se rendre à la mairie de son lieu d'habitation pour l'apposition de la vignette 2018 et fournir un justificatif de domicile.

La carte donne accès gratuitement à la plage. L'entrée au centre aquatique et les activités nautiques restent payantes. Les enfants de moins de 3 ans n'ont pas besoin de carte puisque l'accès au site est gratuit pour eux.

Renseignements

Cité administrative de Montrevel-en-Bresse au 06 11 38 09 85.



**J'❤️
MA
COMMUNE**

...et je soutiens
mes commerces

 **Commune de
Saint-Trivier-
de-Courtes**